

Maîtrise universitaire en médecine

Directive sur les Cours-blocs MMed1 et l'Immersion clinique MMed2

1. Préambule

Les cours-blocs appartiennent à l'enseignement structuré des compétences cliniques et consistent en un tournus dans différentes spécialités cliniques. Ces cours-blocs ont lieu en grande partie au CHUV et dans les établissements affiliés au CHUV, mais également dans des hôpitaux régionaux en Suisse romande, notamment pour la médecine interne, la chirurgie, la pédiatrie, la neurologie, les urgences et la gériatrie.

En MMed1, les cours-blocs (18 semaines entre mars et juillet) font partie du module M1.6.

En MMed2, l'immersion clinique (2 semaines entre février et mars) est rattachée au module M2.8.

La participation aux cours-blocs et à l'immersion clinique est **obligatoire**¹. La présente directive définit les critères de validation et les modalités de gestion des absences.

2. Critères de validation des cours-blocs

1^{ère} année de Maîtrise universitaire (MMed1)

Le module M1.6 "Cours-blocs" (CB) se compose de 6 blocs de 3 semaines, soit un total de 18 semaines, y compris 3 semaines dédiées au travail personnel (sans activité clinique). Il permet l'obtention de **20 crédits ECTS**, moyennant les conditions cumulatives suivantes :

1. **Présence attestée** aux CB de chaque discipline
2. **Attitude professionnelle** avérée aux CB de chaque discipline
3. Validation des activités inhérentes au **Portfolio PULS**, impliquant d'avoir :
 - a. complété à **chaque bloc** de 3 semaines un **minimum de 6 fiches « Situations cliniques »** (SSP : Situation as Starting Point) et au moins un total de 40 fiches SSP sur l'ensemble des CB.
 - b. rempli **2 fiches réflexives**, au début et à la fin des Cours-blocs, sur les objectifs et la progression d'apprentissage.
 - c. rempli **2 fiches d'analyse personnelle**. Ces fiches portent sur les thématiques suivantes :
 - Regard sur la profession et sur l'activité clinique ;
 - Observation et réflexion sur l'influence du genre dans la pratique médicale.
 - d. validé un minimum de **5 évaluations formatives** sur l'ensemble des CB, dont : 2 mini-CEX (Mini Clinical Evaluation Exercise), 1 DOPS (Direct Observation of Procedural Skills), 1 CBD (Case Based Discussion), 1 ED (Evaluation de la documentation médicale), à raison d'au moins une évaluation par bloc de 3 semaines.

¹ La participation à l'immersion clinique de MMed2 n'est pas ouverte aux étudiant·e·s d'universités étrangères en séjour mobilité à l'École de médecine de l'UNIL.

4. **Formulaire d'évaluation finale** rempli à la fin de chaque passage dans une discipline (sauf CB radiologie et options).

2ème année de Maîtrise universitaire (MMed2)

L'Immersion clinique de MMed2 fait partie du module M2.8 « Compétences cliniques ». Il se compose de 2 semaines de clinique et constitue une des conditions pour l'obtention des 5 crédits ECTS du module. Pour valider le cours-bloc de MMed2, l'étudiant·e doit pouvoir :

- Attester **sa présence** aux deux semaines d'immersion clinique ;
- **Justifier d'une attitude professionnelle.**

3. Gestion des absences durant les cours-blocs

Pendant toute la durée des CB, les étudiant·e·s intègrent à part entière l'équipe du service qui les accueille. Ainsi, à l'**instar de tout·e collaborateur·trice** du service, les étudiant·e·s **doivent faire acte de présence** sur le lieu de travail et **annoncer chaque absence dans les meilleurs délais**.

3.1. Définition des absences jugées admissibles :

Maladie ou accident durant les cours-blocs (à partir du 3^e jour d'absence un certificat médical est requis).

1. **Cas documenté de force majeure** (nécessite l'accord préalable du responsable académique des Cours-blocs) :
 - **Examen universitaire de médecine**, sous réserve de preuve attestée (congé octroyé le·s jour·s d'examen·s et au maximum un jour avant pour le déplacement et la préparation).
 - **Autres cas de force majeure annoncés au préalable et acceptés par le responsable académique des CB.**

3.2 Dispositions concernant la durée d'absence en cas de maladie / accident ou autre motif admis :

- La durée d'absence est calculée indépendamment **pour chaque bloc de 3 semaines**.
- Si la durée d'absence n'excède pas 2 jours par bloc, la participation au bloc de 3 semaines peut être validée.
- Si la durée d'absence est de 3 ou 4 jours par bloc, la participation au bloc peut être validée, à condition que les **jours d'absence** soient **rattrapés**. Les rattrapages auront lieu en principe lors des semaines de CB sans activité clinique. Si l'étudiant·e n'a pas de semaine sans activité clinique dans son programme après son absence, le rattrapage aura lieu immédiatement après la fin de la période dédiée aux cours-blocs, au mois d'août. A titre exceptionnel, un travail compensatoire peut être demandé. La nature du travail sera définie par le responsable académique des cours-blocs, le Dr Matteo Monti, d'entente avec le/la responsable de discipline.
- Si la durée d'absence dépasse 4 jours, la participation au bloc ne peut être validée. La situation fera l'objet d'une évaluation par le responsable académique des cours-blocs, le Dr Matteo Monti et le Directeur de l'École de médecine, le Prof. Pierre-Alexandre Bart.

3.3 Compétence décisionnelle :

- Les absences pour **maladie ou accident jusqu'à 2 jours** doivent être **annoncées** au responsable de la discipline et au secrétariat du cours-bloc concerné **et inscrites** dans la feuille de validation du CB. Les absences pour **maladie ou accident de plus de 2 jours** doivent **également être annoncées** à l'Unité des compétences cliniques (skills@unil.ch) et au responsable académique des cours-blocs, le Dr Matteo Monti (matteo.monti@chuv.ch).
- Toute absence **autre que maladie ou accident** doit être annoncée dès que possible (de préférence avant le début de la période des CB) à l'Unité des compétences cliniques (skills@unil.ch) et au responsable académique des cours-blocs, le Dr Matteo Monti (matteo.monti@chuv.ch), qui a la compétence de statuer sur l'acceptabilité de la demande.

3.4 Feuilles de signatures

- Toute absence durant le cours-bloc doit être inscrite sur la feuille de signature prévue à cet effet.
- Les feuilles de signatures seront remises directement par l'Unité des compétences cliniques de l'École de médecine avant le début des cours-blocs. Elles sont valables uniquement si elles portent le timbre et la signature d'un médecin cadre. Chaque étudiant·e est tenu·e de vérifier que le lieu du cours-bloc est bien indiqué et que la signature **et** le timbre y figurent.
- Toutes les 3 semaines, les feuilles de signatures sont à remettre à l'Unité des compétences cliniques de l'École de médecine (scan ou photo de bonne qualité à skills@unil.ch). Il est conseillé de faire des copies de ces feuilles tout au long du semestre.

4. Sanctions en cas d'absence injustifiée et/ou de manque de professionnalisme

Pendant toute la période des CB, les étudiant·e·s sont intégré·e·s à part entière à l'équipe du service qui les accueille. Ils/Elles sont de ce fait soumis·es aux mêmes règles et devoirs que tout·e autre collaborateur·trice dudit service.

Ainsi, toute absence injustifiée, assimilée à un **manque avéré de professionnalisme** sera sanctionnée à l'instar de tout autre comportement jugé non professionnel envers les patient·e·s et/ou les collaborateurs/ trices de l'établissement d'accueil.

Ces sanctions, qui seront prononcées par la Direction de l'École de médecine proportionnellement à la gravité des faits, pourront aller de la non-attribution partielle ou complète des crédits ECTS jusqu'à un redoublement de l'année.

Contacts :

- Responsable académique des Cours-blocs, Dr Matteo Monti (matteo.monti@chuv.ch)
- Unité des compétences cliniques (skills@unil.ch)

Direction de l'École de médecine, février 2021